

Question présentée par le député :

M. Jean Romain

Date de dépôt : 30 mai 2013

Question écrite urgente

La confection de l'horaire scolaire est un acte pédagogique et pas simplement technique et administratif

Le DIP caresse le projet, suite à la recommandation 7 de la Cour des comptes, de créer une fonction PAT (Personnel administratif et technique) de « Gestionnaire en organisation scolaire ». Cette nouvelle fonction serait destinée à remplacer, dès la rentrée 2014, le système actuel des BG (Bureaux de gestion) et des BHR (Bureaux des horaires), chargés, pour les premiers, de confectionner les sessions d'épreuves périodiques et sollicités pour différentes opérations de gestion et, pour les seconds, de confectionner les horaires des élèves et des maîtres. Actuellement et depuis des décennies, des membres du corps enseignant sont payés par dégrèvement ou au cachet en ce qui concerne les horaires, pour assurer ce travail.

Pour un professeur, recevoir son horaire en début d'année est un moment important. Il en va de même pour chaque élève. La confection de l'horaire individuel a de fortes implications durant toute l'année scolaire, et le dosage des séries d'heures de cours nécessite des connaissances fines, non seulement en gestion mathématique, mais surtout en pédagogie. Etant lui-même enseignant, un professeur est mieux à même qu'un simple gestionnaire administratif de mesurer la délicate alchimie nécessaire pour faire ce travail.

La réception des horaires n'est pas, pour les maîtres et les élèves, un moment ni un acte anodin : elle détermine durant toute l'année une attitude face à ce que sera le travail à accomplir. L'ancien directeur du collège Rousseau, M. Gilbert Perret, disait que la satisfaction des maîtres et des élèves par rapport à leur horaire était un gage de réussite et de calme dans l'école. Chimiste de formation, il savait l'art des mélanges délicats.

On ne gère pas une école comme on gère une entreprise, et l'efficacité ne se niche pas toujours aux endroits attendus. Ce glissement des valeurs

entrepreneuriales sur les valeurs scolaires est dommageable – si on peut encore l’être – pour notre école dont la tendance est celle d’imposer une conception étroitement technique de la pédagogie.

En outre, la double rentrée scolaire envisagée (février et septembre), en raison de la nouvelle constitution 2012, obligeant la formation de nos jeunes jusqu’à leur 18 ans, va poser de nouveaux problèmes qu’on pense pouvoir résoudre plus facilement avec les équipes de gestion extérieures à la chose scolaire.

Puisque je n’en suis pas certain, ma question est la suivante :

Pourquoi s’obstiner à vouloir substituer une gestion purement administrative à une conception pédagogique qui a fait ses preuves ?

Que le Conseil d’Etat soit vivement remercié par avance pour la réponse qu’il apportera à la présente question.